

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

---

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET  
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par  
M. Di Filippo et M. Cordier

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« des membres de la direction de chaque caisse de retraite, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que des membres de la direction des différentes caisses de retraite puissent s'exprimer dans le cadre de la conférence de financement de notre système de retraite.